

Cher client

A partir de maintenant, nous pouvons seulement vendre des engrais au nitrate d'ammonium (N > 16 %) aux utilisateurs professionnels. L'utilisation de cet engrais est limitée car elle peut être utilisée pour la production d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement Européen et du Conseil).

Ceci veut dire que vous devez déclarer que cet engrais acheté chez nous ne sera utilisé que pour la fertilisation dans l'agriculture (y compris les ventes et la livraison). Vous pouvez le faire automatiquement avec nous en signant votre note de livraison et/ou en déclarant votre facture recevable.

Pour la déclaration de votre quantité annuelle d'engrais achetés, le montant documenté dans notre système ERP sur votre numéro de TVA est décisif.

Merci d'avance!

Bouton

[www.bouton.be](http://www.bouton.be)